



**HOFFMANN
GREEN CEMENT**

Catalyseur
de la Transition
Carbone

Hoffmann Green annonce la réalisation de son augmentation de capital d'environ 5 M€ pour soutenir l'accélération de sa très forte croissance et porter ses capitaux propres à plus de 60 Millions d'euros

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chaillé-sous-les-Ormeaux, le 19 juin 2026 – 8h45 CEST : Hoffmann Green Cement Technologies (ISIN : FR0013451044, Mnémo : ALHGR) (« **Hoffmann Green** » ou la « **Société** »), acteur industriel engagé dans la décarbonation du secteur de la construction qui conçoit et commercialise des ciments innovants sans clinker, annonce la réalisation de son augmentation de capital auprès d'investisseurs qualifiés via la construction accélérée d'un livre d'ordres d'un montant d'environ 5 M€ (le « **Placement Privé** ») en vue de soutenir l'accélération de sa croissance.

Ce financement permet à la Société de se doter de moyens supplémentaires pour soutenir sa stratégie industrielle et commerciale et poursuivre les investissements dans ses capacités R&D. La Société a notamment annoncé le lancement de sa nouvelle technologie de rupture H-CLAY[®], dédiée à la valorisation de l'argile, le 9 juin 2026.

Julien BLANCHARD et David HOFFMANN, co-fondateurs de Hoffmann Green Cement Technologies, déclarent : « *Nous remercions Vatel Capital, Fideas Capital et Fastea Capital, acteurs de premier plan, engagés dans le financement des secteurs et entreprises innovantes à impact positif, pour leur participation à cette opération.*

Dans un contexte d'accélération historique de notre activité au premier semestre 2026 (+104%), ce financement vient renforcer notre capacité à accompagner la montée en puissance de nos volumes, à préparer les premières étapes de notre futur site H3 et à poursuivre nos investissements en R&D. »

Le produit net du Placement Privé servira notamment à :

- Accompagner la montée en puissance des volumes qui permet l'optimisation des coûts grâce à la massification (60% du produit estimé) ;
- Financer les premières étapes en vue de la construction de son nouveau site de production « H3 » dont la mise en service est prévue pour 2029 en région Rhône-Alpes (études et sécurisation du foncier, préparation des dossiers administratifs, etc.) (25% du produit estimé) ;
- Poursuivre les efforts de R&D avec un objectif de 6 ciments 0% clinker homologués à base de multiples co-produits industriels d'ici 2030 (15% du produit estimé).

Modalités du Placement Privé

Le Placement Privé, d'un montant total, prime d'émission incluse, de 4 704 494,50€, a été réalisé par l'émission de 1 271 485 actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires auprès d'investisseurs qualifiés au sens de l'article 2(e) du Règlement 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié, conformément à l'article L411-2, 1° du Code monétaire et financier, selon la procédure dite de construction accélérée du livre d'ordres.

Il est rappelé que le prix par action émise dans le cadre du Placement Privé est de 3,70€, représentant une décote de 7,7% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des 3 dernières séances de bourse de l'action de la Société précédant la fixation du prix d'émission par le directoire de la Société.

A l'issue du règlement-livraison des actions nouvelles émises dans le cadre du Placement Privé, le capital social de la Société sera composé de 17 734 001 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune. Les 1 271 485 actions ordinaires nouvellement émises représentent 7,2% du capital social de la Société, sur une base non diluée, après la réalisation du Placement Privé.

A la connaissance de la Société, la répartition de l'actionariat de la Société avant et après la réalisation du Placement Privé, est la suivante :

Actionnaire	Répartition du capital et des droits de vote sur une base non diluée				Répartition du capital et des droits de vote sur une base diluée			
	Nombre total d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nombre total d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Julien BLANCHARD	2 740 028	15,5%	5 480 056	20,7%	2 740 028	13,7%	5 480 056	19,1%
Gillaizeau Terre Cuite	1 792 242	10,1%	3 580 203	13,5%	2 740 028	13,7%	3 580 203	12,5%
Julien BLANCHARD	4 532 270	25,6%	9 060 259	34,2%	5 480 056	27,4%	9 060 259	31,6%
David HOFFMANN	2 715 028	15,3%	5 430 056	20,5%	2 715 028	13,6%	5 430 056	18,9%
Hoffmann Capital Holding	27 900	0,2%	55 800	0,2%	27 900	0,1%	55 800	0,2%
David HOFFMANN	2 742 928	15,5%	5 485 856	20,7%	2 742 928	13,7%	5 485 856	19,1%
Julien BLANCHARD + David HOFFMANN	7 275 198	41,0%	14 546 115	55,0%	7 275 198	36,4%	14 546 115	50,7%
ELUDOM (ex COUGNAUD SA)	1 070 440	6,0%	1 918 658	7,2%	1 070 440	5,4%	1 918 658	6,7%
VATEL CAPITAL	1 483 861	8,4%	1 483 861	5,6%	1 483 861	7,4%	1 483 861	5,2%
Salariés	98 476	0,6%	86 657	0,3%	98 476	0,5%	86 657	0,3%
Auto-détention	52 281	0,3%	13 874	0,1%	52 281	0,3%	13 874	0,0%
Isabelle MOMMESSIN	682 185	3,8%	1 142 148	4,3%	682 185	3,4%	1 142 148	4,0%
Gil BRIAND (HESTIA)	288 736	1,6%	460 971	1,7%	288 736	1,4%	460 971	1,6%
Autres	6 782 824	38,2%	6 812 951	25,7%	9 020 141	45,2%	9 050 268	31,5%
Total	17 734 001	100,0%	26 465 235	100,0%	19 971 318	100,0%	28 702 552	100,0%

Le Placement Privé ne fait pas l'objet d'un prospectus nécessitant une approbation de l'Autorité des marchés financiers, ni du dépôt auprès de l'Autorité des marchés financiers d'un document d'information contenant les informations énoncées à l'annexe IX du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié. Ce communiqué ne constitue pas un prospectus en vertu du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié.

Engagements d'investisseurs institutionnels

La Société a reçu des engagements de souscription au Placement Privé d'investisseurs institutionnels pour un montant cumulé de 4,4 M€, comme suit :

- Vatel Capital à hauteur d'un montant de 2,2 M€ ;
- Fideas Capital à hauteur d'un montant de 2,0 M€ ;
- Fastea Capital à hauteur d'un montant de 0,2 M€.

Il est rappelé qu'aucun accord connexe n'a été conclu avec ces investisseurs institutionnels, notamment en termes de gouvernance.

Engagements de conservation et d'abstention

Messieurs Julien Blanchard (Président du Directoire), directement et indirectement au travers de Gillaizeau Terre Cuite, et David Hoffmann (membre du Directoire), directement et indirectement au travers de Hoffmann Capital Holding, ont pris un engagement de conservation de 180 jours portant sur la totalité des titres qu'ils détiendront post Placement Privé, sous réserve des exceptions usuelles.

Par ailleurs, la Société s'est engagée à ne pas procéder à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital pendant une période de 90 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison du Placement Privé, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Admission des actions ordinaires nouvelles

Le règlement-livraison des actions nouvelles ordinaires à émettre dans le cadre du Placement Privé et leur admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sont prévus le 23 juin 2026. Les actions nouvelles seront de même catégorie et fongibles avec les actions existantes, bénéficieront de tous les droits attachés aux actions existantes et seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sous le même code ISIN FR0013451044.

Partenaires

Portzamparc (Groupe BNP Paribas) intervient en tant que Coordinateur global & Teneur de livre du Placement Privé.

Le cabinet Jeantet intervient en qualité de conseil juridique et l'agence Newcap en qualité de conseil en communication financière.

Facteurs de risques

L'attention du public est portée sur les facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité, présentés au sein du rapport financier annuel 2025 publié sur le site de la Société le 27 avril 2026, disponible sans frais sur le site internet de la Société. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société. Les facteurs de risques présentés dans ledit document sont identiques à la date du présent communiqué.

En complément, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques spécifiques à l'émission suivants : (i) le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-

dessous du prix de souscription des actions émises dans le cadre du Placement Privé, (ii) la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement, (iii) des cessions d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché et avoir un impact défavorable sur le cours de l'action de la Société et (iv) les actionnaires ne participant pas au Placement Privé verront leur participation dans le capital social de la Société diluée à la suite de cette augmentation de capital ou en cas de nouvel appel au marché pour financer la croissance de la Société.

À PROPOS DE HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

Fondé en 2014 et basé à Bournezeau en Vendée, Hoffmann Green Cement Technologies conçoit, produit et commercialise des ciments 0% clinker innovants, fortement décarbonés, avec une empreinte carbone divisée par 5 par rapport à des ciments traditionnels, qui présentent, à dosage équivalent et sans aucune modification du processus de fabrication du béton, des performances supérieures au ciment traditionnel.

Hoffmann Green est doté de deux unités de production alimentées par un parc de trackers solaires sur le site de Bournezeau : une usine 4.0 et H2, la première cimenterie verticale au monde qui a été inaugurée en mai 2023. Une troisième usine verra le jour en région Rhône-Alpes avec une construction à horizon 2027-2028 pour porter la capacité de production totale du Groupe à environ 1 000 000 de tonnes par an. Le groupe a industrialisé une véritable rupture technologique fondée sur la modification de la composition du ciment et la création d'un processus de fabrication à froid, 0% clinker et à faible consommation énergétique, qui font de lui un acteur leader et unique sur le marché du ciment qui n'a pas évolué depuis 200 ans.

Dans un contexte d'urgence climatique et d'inflation des prix de l'énergie, Hoffmann Green Cement participe donc activement à la transition énergétique en produisant un ciment propre 0% clinker qui consomme 10 à 15 fois moins d'énergie qu'un ciment Portland, ainsi qu'en œuvrant pour des constructions éco-responsables et en favorisant l'économie circulaire et la préservation des ressources naturelles. Grâce à son savoir-faire technologique sans équivalent et en évolution permanente, porté par des équipes performantes, Hoffmann Green Cement Technologies s'adresse à l'ensemble des marchés du secteur de la construction aussi bien en France qu'à l'international.

Hoffmann Green a intégré la promotion 2022 des 20 pépites vertes Françaises dans le cadre du programme French Tech Green20, piloté par la Mission French Tech, en partenariat avec le Ministère de la Transition écologique. En juin 2023, la société a été sélectionnée dans la French Tech 2030, un nouveau programme d'accompagnement ambitieux opéré par La Mission French Tech aux côtés du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) et de Bpifrance.

La société poursuit son développement à l'international sous le modèle de société de licences avec la signature de contrats au Royaume-Uni et Irlande, en Arabie Saoudite et aux Etats-Unis. **Pour plus d'informations : www.ciments-hoffmann.fr**

CONTACTS HOFFMANN GREEN

Hoffmann Green

- Pierre-Emmanuel Favre
- Directeur Administratif et Financier
- finances@ciments-hoffmann.fr
- 02 51 460 600

NewCap Relations Investisseurs

- Thomas Grojean
- Alban Dufumier
- ciments-hoffmann@newcap.eu
- 01 44 71 94 94

NewCap Relations Médias Financiers

- Nicolas Merigeau
- ciments-hoffmann@newcap.eu
- 01 44 71 94 98

Hoffmann Green Cement Technologies | Téléphone: +33 2 51 460 600 | E mail: finances@ciments-hoffmann.fr



Avertissement

Le Placement Privé ne donne pas lieu à la publication d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie. Ce document et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni une sollicitation de vente ou d'achat des titres de Hoffmann Green Cement Technologies (la « Société »).

Aucune communication ni aucune information relative à l'émission par la Société de ses titres ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des titres peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. La Société n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent document ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public. La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

*Le présent document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 (le « **Règlement Prospectus** »), tel que transposé dans chacun des États membres de l'Espace Économique Européen.*

*S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen (y compris la France) (les « **États Membres** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres, objet de ce document, rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États Membres. En conséquence, les titres de la Société ne peuvent être offerts et ne seront offerts dans aucun des États Membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 1er du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet État Membre.*

Pour les besoins du présent avertissement, l'expression « offre au public » en liaison avec tous titres de la Société dans tout Etat Membre signifie la communication, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, d'informations suffisantes sur les conditions de l'offre et sur les titres à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou de souscrire aux valeurs mobilières, telles qu'éventuellement modifiées par l'Etat Membre.

Le présent document ne constitue pas une offre au public en France et les valeurs mobilières visées dans le présent document peuvent seulement être offertes ou vendues en France.

*Ce document ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis. Ce document ne constitue pas une offre de titres ou une quelconque sollicitation d'achat de titres de la Société aux Etats-Unis ni dans toute autre juridiction dans laquelle telle offre ou sollicitation pourrait faire l'objet de restrictions. Les titres de la Société ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** »). Les titres de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du Securities Act, et la Société n'a pas l'intention de procéder à une offre au public de ses titres aux Etats-Unis.*

*La diffusion de ce document (ce terme incluant toute forme de communication) est soumise aux restrictions prévues à la Section 21 Restrictions relatives à la « financial promotion » du Financial Services and Markets Act 2000 (« **FSMA** »). Ce document est destiné et adressé uniquement aux personnes qui (i) sont en dehors du Royaume Uni, (ii) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements et sont des « investment professionals » tel que ce terme est défini à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'« **Ordre** »), (iii) visées à l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies », « unincorporated associations », etc.) de l'Ordre, et (iv) toute autre personne auxquelles le présent document peut être légalement communiqué (toutes ces personnes mentionnées en (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble dénommées les « **Personnes Qualifiées** »). Ce document ne doit pas être utilisé au Royaume Uni par des personnes qui ne seraient pas des Personnes Qualifiées. Tout investissement lié à ce document ne pourra être proposé ou conclu au Royaume Uni qu'avec des Personnes Qualifiées.*